



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES PROJETS DE MOBILITÉS DU QUOTIDIEN DES COLLECTIVITÉS LOCALES : QUELS SONT LES SOUTIENS DE L'ÉTAT ?



Les enjeux énergétiques et environnementaux imposent de réduire l'empreinte écologique du secteur transports et des mobilités et d'assurer un développement plus sobre, résilient et solidaire. La mobilisation de toutes les parties prenantes est indispensable pour réussir la territorialisation de la planification écologique des mobilités.

Quels que soient vos projets, trouvez les dispositifs mis en place par l'État pour accompagner les collectivités et leurs partenaires dans le déploiement de leurs nouvelles offres et solutions de mobilité.



Mettre en place de nouveaux services en zones rurales

• Fonds Vert mesure « Mobilités rurales »



Stratégie et plan de mobilité simplifié, mise en place de solutions de mobilité comme du transport à la demande, de l'autopartage, de la location de vélos à assistance électrique, de la mobilité solidaire,

des conseils en mobilité. Sont éligibles les collectivités territoriales et leurs groupements en zone rurale. Les candidatures sont à soumettre aux préfets de département via la plateforme Aides-territoires.

Lien : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f3ad-mobilites-rurales/>

Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions

• Fonds Vert mesure « ZFE »



Pour des projets bénéficiant à des usagers réguliers de ZFE (en vigueur ou prévues) : études (ex : diagnostics (offre de mobilité, infrastructures disponibles, usagers...), études de solutions de mobilité (plan de transport desservant les zones périurbaines...), dispositifs d'information et de conseil, services numériques (portail d'aide ou d'information, conseillers

mobilité ...), dispositifs incitatifs (aide à la réparation de vélos, soutien à l'offre de services de mobilité (cars express, autopartage ...), aménagement et équipements pour la mobilité durable (aménagement de pôles d'échanges multimodaux...)). Sont éligibles les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'aire d'attraction de ZFE. Les candidatures sont à soumettre aux préfets via la plateforme Aides-territoires.

Lien : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/c000-accompagner-le-dploiement-des-zones-a-faible/>



Développer la pratique du covoiturage

• Fonds Vert mesure « Covoiturage »



Pour des schémas covoiturage, études pré-opérationnelles, travaux d'aires de covoiturage ou de voies réservées, réalisation de lignes de covoiturage ou d'auto-stop organisé, animation, communication, campagnes d'incitations financières à la pratique du covoiturage. Les candidatures sont à soumettre aux préfets de département via la plateforme Aides-territoires.

Lien : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/14a2-developper-le-covoiturage-sur-son-territoire/>



Développer les mobilités actives (vélo et marche)

• Aménagements

Via le **Fonds mobilités actives** : soutien des projets d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte) ainsi que des programmes ambitieux de maillage cyclable. Appels à projets réguliers jusqu'en 2027.

Lien : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-mobilités-actives>

• Stationnements



Via le programme **Alveole+** : prime pour l'installation de stationnement vélos sur l'espace public, dans les établissements scolaires et les pôles d'échange multimodaux. 40 % de l'investissement hors taxe (50 % en ZFE), avec un montant maximal par type d'abri et par place.

Lien : <https://alveoleplus.fr/programme>

• Services cyclables



CEE AVELO3 : soutien des études liées au vélo, des services vélo, des actions d'animation et de promotion de politiques cyclables ainsi que le financement de postes de chargé(e) de mission vélo. Ouverture du second relevé jusqu'au 18 juillet 2024.

Lien : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240304/avelo-3-2n-releve>

• Verdissement des flottes cyclables

Avec le **bonus vélo** (jusqu'à 1 000 € pour une personne morale) pour l'acquisition d'un vélo cargo, cycle adapté aux personnes en situation de handicap, vélo pliant, avec ou sans pédalage assisté, ou remorque électrique pour cycle. Le bonus est cumulable avec la prime à la conversion (jusqu'à 1 500 € pour une personne morale) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Lien : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesCycles.html>

• Tourisme à vélo

Via le programme « **Développer le vélotourisme** » : accompagne les collectivités dans le développement des véloroutes (ex : études) et des services dédiés aux touristes à vélo (ex : équipements pour des aires de services vélo le long des itinéraires). Incite les structures touristiques à entrer dans le référencement de la marque Accueil Vélo.

Lien : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20240328/developper-velo-tourisme?cible=79>

• Mobilités actives et partagées

accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action : soutien des initiatives de sensibilisation, de communication et de formation pour le développement des mobilités actives (marche, vélo) et partagées (covoiturage, autopartage), focus sur les salariés et scolaires.

Lien : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240301/mobilités-actives-partagees-accompagner-changement-comportements-vers?cible=78®ion=29>

• Marche

Dans le programme « **ID-marche** » : accompagne les politiques publiques locales en faveur de la marche et les bonnes pratiques. Etudes, aménagements d'espaces favorables à la marche, actions d'animation et de communication. Appels à projets et concours réguliers, plateforme d'échanges.



Améliorer la desserte des territoires périurbains par des services express régionaux métropolitains (SERM)

Les SERM visent à diminuer la dépendance à la voiture, à rendre accessible au plus grand nombre une offre compétitive et maillée de transports collectifs et à relier plus efficacement les villes petites et moyennes à la métropole en diminuant les temps de parcours et/ou en améliorant la fréquence.

L'État accompagne les collectivités dans leurs projets et soutient dès à présent les études et premiers travaux à hauteur de 800 millions d'euros dans les volets « mobilités » des contrats de plan État – Région 2023-2027.

Lien : <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/serm-acceler-realisation-projets-territoires-deja-engages-labellisation-toute-france>



Déployer des véhicules électriques ou bas carbone

• Verdir votre flotte d'autobus ou d'autocars



Par l'**opération standardisée CEE** : soutien l'achat ou la location d'un autocar ou d'un autobus électrique neuf ou la réalisation d'une opération de retrofit électrique d'autocar ou d'autobus.

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/operations-standardisees-deconomies-denergie#liste-des-fiches-du-secteur-transport-8>



Par le **programme CEE E-Trans** : lancement à venir d'un appel à projets pour financement des poids lourds, autobus, autocars, navettes urbaines électriques ou rétrofités (du 21 août et jusqu'au 7 octobre 2024). Cahier des charges et renseignements : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20240703/ecosystemes-vehicules-lourds-electriques-2024>

• Acheter des véhicules bas carbone

Grâce au bonus écologique et la prime à la conversion, sous condition de mise au rebut d'un véhicule ancien polluant. Prime à la conversion augmentée jusqu'à 3 000 € en ZFE. Bonus vélo (voir rubrique mobilités actives).

Lien : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

• Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques



Via le **programme Advenir** : prime pour l'installation des infrastructures en résidentiel collectifs ainsi que

pour les points de recharge en voirie. Sont éligibles les opérateurs de bornes, notamment les collectivités territoriales et leurs groupements.

Lien : <https://advenir.mobi/>

Logistique

- **l'AAP Logistique 4.0** (3^e relève été-automne 2024) : finance des expérimentations locales ;
- **l'XD Logistique** : aides (financières et autres) aux collectivités pour la mise en place de solutions innovantes de logistique urbaine ;



Dotations de l'État

Les dotations d'investissement de l'État financent des opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles précisées dans une circulaire transmise aux élus par le préfet. Elle concerne notamment des projets de solutions de mobilité. Les demandes sont à effectuer auprès de la préfecture.

Les différentes dotations sont :

- **La dotation de soutien à l'investissement local** (DSIL) pour des projets de mobilité tous modes (pistes cyclables, véhicules de transports en commun...).
- **La dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR) en soutien aux projets visant à favoriser le maintien ou le développement des services publics en milieu rural.
- **La dotation de soutien à l'investissement des départements** (DSID) pour les projets dont la mise en œuvre a pour objectif la solidarité entre

les différents territoires d'un même département, ou entre les différents départements d'une même région.

- **Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire** (FNADT) en soutien en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent aux choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire, dont la mobilité.

- **Les dotations politique de la ville** (DPV) ou subventions pour travaux divers d'intérêts local (TDIL).



Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Une dizaine de programmes et opérations standardisées CEE Transport pour déployer :

- les bus électriques - achat et location - ou retrofit ;
- la mobilité à vélo (programmes Objectif employeur pro-vélo, Mon vélo de A à Z...)
- la logistique urbaine durable (InTerLUD+, Cyclocargologie, Marguerite, Colis Activ'...)
- les solutions d'éco-mobilité (programme TIMS).

Liens : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/cee-programmes-daccompagnement#programmes-transports-11>

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/operations-standardisees-deconomies-denergie#liste-des-fiches-du-secteur-transport-8>



Dispositifs généraux

• Offres de l'Ademe

- **Villes apaisées**, quartiers à vivre.

Lien : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240301/ville-apaisee-quartiers-a-vivre-accompagner-lappropriation-citoyenne?cible=78®ion=29>



- **Plan de circulation** : accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre d'organisations globales de circulation d'un ensemble de rues ou d'une ville au regard d'objectifs de transition écologique et de favorisation des mobilités actives.

Lien : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240229/plan-circulation-transition-ecologique>

- **SDICA** : soutien à des études d'optimisation des flottes (diagnostics) et/ou les études de planification des infrastructures Schémas Directeurs pour les Infrastructures de Carburants Alternatifs sur un territoire.

Lien : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240411/etudes-dopportunit-multi-carburants-diagnostics-flottes-schemas?cible=78®ion=40>

• Offres de l'ANCT



Accompagnement sur mesure pour les projets des communes et EPCI via un soutien en ingénierie (stratégie mobilité, plans de mobilité simplifiés...). Renseignements auprès des préfets de départements, délégués territoriaux de l'ANCT.

Lien : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/lac-compagnement-de-projets-sur-mesure-316>

• Offres de la Banque des territoires



Outils de la conception au financement et à la sécurisation

de vos projets d'infrastructures, matériels roulants et services en faveur de la mobilité décarbonée.

Financement possible de missions pour l'élaboration et la structuration de votre projet (avec un appui spécifique des villes Action Cœur de Ville).

Soutien d'expérimentations pour des projets innovants (billettique dématérialisée, itinéraires vélo, information trafic TC en temps-réel, etc.).

Financement de votre projet via des prêts long terme aux taux attractifs et couvrant jusqu'à 100 % du besoin de financement.

Participation en tant qu'investisseur minoritaire dans :

- une société de projet attributaire d'une concession, DSP ou marché de partenariat ;
- une société d'initiative publique ou privée portant les infrastructures de recharge électriques ou hydrogène, ou les flottes de véhicules décarbonés.

Lien : <https://www.banquedesterritoires.fr/offres/accelerer-le-basculement-vers-une-mobilite-decarbonee>



Portail des aides France Mobilités

Le portail des aides France Mobilités centralise toutes les aides financières et en ingénierie pour les projets de mobilité mises en place par différents porteurs d'aides dont des collectivités territoriales, telles que les départements et les régions.

Toutes les aides évoquées dans la plaquette sont disponibles sur le portail.



Une question ?

**Financements, aide au montage de projet...
Des équipes à votre service !**

France Mobilités dispose de cellules régionales regroupant les services des DREAL/DEAL, du Cerema, de l'Ademe, de la Banque des territoires et de l'ANCT, chaque jour à la disposition des collectivités.

www.francemobilites.fr

Contacts des cellules régionales France Mobilités :
<https://www.francemobilites.fr/regions>



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Liberté
Égalité
Fraternité